



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Arrêté n°2024-035

Domaine : Institutions et vie politique. Délégation de fonctions

Objet : Délégation de fonction à Monsieur BORSNAK Philippe

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu l'article L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n ° 2024 – 02 en date du 6 février 2024, par laquelle Conseil Municipal a fixé à huit le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu le procès verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 6 février 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe BORSNAK, 5ème Adjoint dans l'ordre du tableau, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour exercer mes fonctions dans les domaines suivants:

Finances – Gestion du Patrimoine

Notamment pour:

- Assurer la préparation et le suivi des affaires budgétaires et financières (budget, fiscalité, prospective et programmation financière, gestion des emprunts et de la trésorerie)
- Préparer les documents servant de support au débat d'orientation budgétaire
- Assurer une mise en cohérence du patrimoine bâti et non bâti de la commune
- Instaurer une astreinte journalière pour toute infraction au code de l'urbanisme visant à lutter contre la cabanisation

ARTICLE 2: Monsieur Philippe BORSNAK pourra signer tous actes se rapportant aux domaines visés à l'article 1, dans le respect des compétences du Conseil Municipal. La signature devra être précédée de la formule suivante: "par délégation du Maire"

ARTICLE 3: Le Maire de la commune de Cuxac d'Aude, la Directrice Générale des services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmis à M. le sous-préfet

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID : 011-211101167-20240212-2024_035A-AR



ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 12 février 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Grégory Delfour', written over a horizontal line.

